



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du Bureau territorial du 30 mars 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-03-30_2285

Adhésion à l'association française du Conseil
des communes et régions d'Europe

L'an deux mille vingt et un, le 30 mars à 13h les membres du Bureau de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis dans les locaux de l'EPT à Orly, sis 11 avenue Henri Farman, en séance mixte présentielle/visioconférence en application de l'article 6 de l'ordonnance n°2020-391 prorogé par la loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire n°2020-1379 du 14 novembre 2020. La séance étant ouverte par son Président, Monsieur Michel Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 24 mars 2021 et le quorum étant réduit à un tiers des membres présents.

Nom	Prénom	Fonction	Présent	Représenté par
LEPRÊTRE	Michel	Président	X	
DAUMIN	Stéphanie	1 ^{ère} vice-présidente	V	
VIELHESCAZE	Camille	2 ^{ème} vice-présidente	V	
DELL'AGNOLA	Richard	3 ^{ème} Vice-président	V	
DEFREMONT	Jean-Marc	4 ^{ème} vice-président	X	
BENSARSE REDA	Lamia	5 ^{ème} vice-présidente	X	
BENCHEIKH	Imène	6 ^{ème} vice-président	V	
DECROUY	Clément	7 ^{ème} vice-président	V	
MARCHAND	Romain	8 ^{ème} vice-président	V	
VALA	Cécilia	9 ^{ème} vice-présidente	V	
GONZALES	Elise	10 ^{ème} vice-présidente	-	
GROUSSEAU	Jean-Jacques	11 ^{ème} vice-président	X	
VILAIN	Jean-Marie	12 ^{ème} vice-président	V	
LABROUSSE	Sophie	13 ^{ème} vice-présidente	V	
GRILLON	Eric	14 ^{ème} vice-président	V	
LAURENT	Jean-Luc	15 ^{ème} vice-président	X	
MARCILLAUD	Bruno	16 ^{ème} vice-président	V	
LALLIER	Nathalie	17 ^{ème} vice-présidente	X	
YAVUZ	Métin	18 ^{ème} vice-président	-	
DUFOUR	Jean-Marc	19 ^{ème} vice-président	V	
LAFON	Gilles	20 ^{ème} vice-président	V	
AGGOUNE	Fatah	1 ^{er} Conseiller délégué	X	
GAUDIN	Philippe	2 ^{ème} Conseiller	V	
ID ELOUALI	Ali	3 ^{ème} Conseiller	V	
BELL-LLOCH	Pierre	4 ^{ème} Conseiller	V	

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau territorial			25
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2284 à 2293	23	0	23

Exposé des motifs

La mission appels à projets, recherche de financement et affaires européennes (mission AAP) suit les programmations européennes et les différents appels à projets qui en découlent, dans l'optique d'en faire bénéficier les projets de l'EPT, les communes et les partenaires de notre territoire.

Afin de renforcer son expertise en la matière, la mission AAP a pris l'attache de plusieurs réseaux européens, afin d'identifier lequel serait le plus susceptible de l'accompagner dans cette tâche, en vue de la prochaine programmation des fonds européens 2021-2027.

Son choix s'est porté sur l'AFCCRE (Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe), présidée par M. Philippe Laurent, au regard de pertinence de leurs activités et du coût d'adhésion (10 000 euros / an). Ce réseau a deux grandes missions :

- La représentation et le lobbying territorial aux niveaux national, européen et international ;
- Le conseil et l'accompagnement des collectivités territoriales dans le suivi des dossiers européens et internationaux et la mise en œuvre des politiques européennes au niveau local.

En Ile-de-France, l'AFCCRE compte 74 membres (cf. annexe), dont la ville de Paris, Est Ensemble, Grand Paris Seine Oise, le Département de la Seine Saint-Denis, de la Seine et Marne et du Val-de-Marne. Des contacts avec certains de ces membres confirment la qualité du travail réalisé en termes de veille, de lobbying, d'accompagnement des territoires, de formations des cadres et des élus, etc.).

Les actions de l'AFCCRE sont les suivantes :

- Renforcer l'implication des collectivités territoriales et de leur groupement dans les dispositifs européens.
- Optimiser leur capacité à bénéficier des financements européens.
- Former, informer et sensibiliser les élus et les agents territoriaux sur l'ensemble des sujets européens d'intérêt pour les collectivités territoriales et leur groupement.
- Développer l'esprit européen dans les collectivités territoriales et leur groupement en promouvant les échanges et partenariat européens et internationaux.
- Appuyer les collectivités territoriales et leur groupement dans leurs actions en matière de mobilité européenne et internationale, en particulier celles impliquant les jeunes.
- Assurer en France la promotion et le suivi de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale
- Contribuer à la défense des intérêts des collectivités territoriales et de leur groupement dans l'élaboration et la mise en œuvre de la réglementation européenne les concernant.
- Veiller à la prise en compte des besoins spécifiques des collectivités territoriales et de leur groupement dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes européens.
- Assure la représentation des collectivités territoriales et de leur groupement au sein des réseaux européen et mondial d'autorités locales et régionales :
 - Au niveau européen, le Conseil des Communes et Régions d'Europe,
 - Au niveau mondial, Cités et Gouvernements locaux Unis.

L'appui de l'AFCCRE répond aux besoins de l'EPT de renforcer sa connaissance et sa capacité à bénéficier de financements européens (cf. le détail des actions intéressant l'EPT en annexe). C'est pourquoi il vous est proposé d'acter l'adhésion de l'EPT à l'AFCCRE.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Considérant l'intérêt de renforcer l'expertise et la capacité de l'EPT à bénéficier des fonds européens dans le cadre de la prochaine programmation des fonds européens 2021-2027 ;

Entendu le rapport de M. Jean-Marc Dufour ;

Sur proposition de Monsieur Le Président,

Le bureau territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Décide d'adhérer à l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE).
2. Approuve le versement de la cotisation, s'élevant à 10 000 € / an, prélevé sur le crédit figurant au budget.
3. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 23



A Vitry-sur-Seine, le 6 avril 2021
Le Président

Michel LEPRETRE

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 7 avril 2021
ayant été publiée le 6 avril 2021



Les activités de L'AFCCRE au service de l'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre

Présentation générale de l'AFCCRE

L'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) est une association nationale, créée en 1951, qui regroupe aujourd'hui près de 1000 collectivités territoriales (Régions, Départements, Métropoles, Villes, communes et leurs groupements).

Elle est la section française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), organisation européenne, qui rassemble plus de 150.000 collectivités territoriales en Europe. L'AFCCRE est par ailleurs membre de l'organisation mondiale de collectivités territoriales, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), fondée lors du Congrès de Paris en mai 2004.

Les activités de l'AFCCRE s'articulent autour de deux grandes missions :

- La représentation et le lobbying territorial aux niveaux national, européen et international.
- Le conseil et l'accompagnement des collectivités territoriales dans le suivi des dossiers européens et internationaux et la mise en œuvre des politiques européennes au niveau local.

Les collectivités territoriales membres de l'AFCCRE acquittent une cotisation annuelle, calculée au prorata de leur population et selon un barème fixé par le Comité Directeur de l'association.

En Ile de France, l'AFCCRE compte 74 membres, dont Paris, Est Ensemble, Grand Paris Seine Oise, le Département de la Seine Saint-Denis, le Département de la Seine et Marne...

La gouvernance de l'Association est assurée par un Comité directeur, qui élit en son sein un bureau et un(e) Président(e). **Elle est actuellement présidée par Philippe LAURENT, Maire de Sceaux et Conseiller régional d'Ile de France.**

L'adhésion à l'AFCCRE permet aux collectivités de s'engager dans une dynamique européenne, en participant aux activités européennes et internationales de l'association, et de bénéficier de l'ensemble des services offerts à ses membres :

- Les formations pour les cadres et les élus sur les questions européennes **(1)**.
- L'accompagnement et l'appui dans la mise en œuvre des politiques locales **(2)**.
- La participation aux travaux politiques de l'Association **(3)**.

Le Secrétariat technique de l'AFCCRE est situé à Orléans et regroupe 10 collaborateurs **(4)**.

1. Les formations de l'AFCCRE

L'AFCCRE a développé une offre de formation professionnelle « en intra » aux collectivités territoriales et leurs groupements, en lien avec l'évolution de leurs compétences et du cadre juridique de leurs interventions. L'AFCCRE disposant de l'agrément ministériel pour la formation des élus, l'ensemble de ces prestations peuvent bénéficier à un public de cadres administratifs ou d'élus.

Les sessions peuvent couvrir l'ensemble des thématiques européennes intéressant les Conseils départementaux, et sont co-construites avec les services et les élus en charge de ces questions.

A titre d'exemple, sur les 3 dernières années, l'AFCCRE a été sollicitée par les collectivités territoriales pour les formations suivantes :

- **La mise en œuvre des FESI**

L'AFCCRE contribue à la professionnalisation des équipes et des services impliqués dans la mise en œuvre des programmes financés par les fonds européens structurels et d'investissement (les FESI), en particulier le fonds social européen.

Depuis le début du processus d'élaboration des Programmes opérationnels 2014-2020, marquées des exigences renforcées de performance et des contraintes de gestion, l'AFCCRE a ainsi formé près de 2000 agents territoriaux, notamment au sein des Conseils Régionaux et des Conseils Départementaux. L'AFCCRE est aujourd'hui mobilisée dans le cadre des négociations sur la future programmation post 2020 de la politique européenne de cohésion.

- **Le cadre européen des services publics (SIG-SIEG) et ses impacts pour les collectivités territoriales**

Il s'agit de détailler l'approche communautaire des Services d'Intérêt Général (nos « services publics ») et ses conséquences sur l'organisation et la mise en œuvre des politiques territoriales.

- **La réglementation européenne en matière de concurrence et de marché intérieur**

L'AFCCRE assure des formations de sensibilisation et de présentation générale des règles liées à la commande publique et au droit de la concurrence en lien direct avec les compétences des villes et de leurs intercommunalités.

- **L'accès aux financements européens dans le cadre des programmes d'action communautaire**

L'objectif est de fournir un aperçu des principaux programmes de financement gérés directement par la Commission européenne, ou ses agences, dont peuvent bénéficier les Collectivités territoriales (LIFE+, Horizon 2020...).

- **Les fondamentaux sur les institutions et les politiques européennes**

L'AFCCRE est régulièrement sollicitée pour des formations « d'acculturation » et de sensibilisation des équipes et des élus au cadre institutionnel européen et aux grandes politiques européennes (PAC, environnement, politique sociale...).

- **Formation spécifique pour les nouveaux élu.e.s locaux**

Après le renouvellement des équipes municipales et intercommunales, l'AFCCRE a souhaité mettre en place un parcours de formation à leur attention dès le mois de septembre 2020. Il s'agit de proposer aux élu.e.s, en début de mandat, des temps de formation leur permettant de mieux appréhender les relations entre les collectivités territoriales et l'Europe, mais également d'organiser des temps d'échanges avec leurs pairs ainsi qu'avec les représentants des Institutions européennes.

Ce dispositif s'adresse aussi bien aux élu.e.s qui commencent leur premier mandat qu'à celles et ceux qui sont plus expérimentés. Il a également comme objectif de permettre une prise de contact avec notre Association et d'en valoriser les compétences. Enfin, il permet aux participant.e.s d'échanger ensemble et d'enrichir leur réseau à l'échelle nationale et européenne.

En 2021, l'AFCCRE a renouvelé son offre de formation. Cinq séminaires sont déjà programmés:

- la Charte européenne pour l'égalité (25 février),
- les fonds européens pour les territoires (4 mars),
- les jumelages et partenariats européens (11 mars),
- le fonds citoyen franco-allemand (18 mars),
- le Pacte vert européen (26 mars).

L'AFCCRE dispense également des formations « en régie » ou dans le cadre de son partenariat avec le Centre national de la Fonction publique territoriale sur l'ensemble de ces sujets. Elle organise par ailleurs des sessions d'études en Europe, en lien avec ses associations d'élus partenaires au sein du CCRE, dans le cadre d'une approche comparées sur les politiques locales et les réformes territoriales en cours dans les autres pays.

2. L'accompagnement et l'appui dans la mise en œuvre des politiques territoriales

• L'expertise technique

L'AFCCRE réalise des missions de conseils afin d'accompagner les collectivités territoriales dans la définition et la réalisation d'actions en lien direct avec leurs compétences européennes.

A titre d'exemple, L'AFCCRE fournit une expertise technique aux collectivités territoriales dans la sécurisation de leurs interventions au regard de la réglementation européenne (droit de la concurrence, droit du marché intérieur...).

L'AFCCRE développe également auprès de ses membres une aide au montage de projet d'échanges soutenus par l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse et par l'Union européenne à travers le Programme l'Europe pour les citoyens. L'AFCCRE est labellisée « développeur de la mobilité » par le Programme Erasmus+.

L'AFCCRE assure en France la promotion de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale. Elle facilite notamment les échanges de bonnes pratiques et la valorisation des politiques menées dans le domaine de l'égalité. Par ailleurs, notre association est régulièrement sollicitée par ses collectivités membres pour présenter la Charte et ses enjeux pour le territoire.

• L'animation territoriale sur les questions européennes

De par sa connaissance des problématiques territoriales et son lien avec les autres niveaux de collectivités (communes et intercommunalités notamment), L'AFCCRE se voit régulièrement confier des missions liées à l'animation territoriale auprès des porteurs de projet sur la programmation des FESI, auprès d'un public d'élus locaux ou d'acteurs du développement (interventions et animations de réunions).

S'agissant de l'information générale des acteurs locaux sur les questions européennes, l'AFCCRE propose également aux collectivités territoriales de leur apporter une aide dans l'organisation de réunions d'information sur les politiques européennes intéressant les territoires.

• L'aide à la définition et la mise en œuvre d'initiatives territoriales de soutien aux échanges européens

L'AFCCRE est à la disposition des collectivités territoriales qui souhaitent conforter l'action européenne des acteurs locaux et renforcer la dimension européenne des échanges en proposant un soutien à des

projets portant sur des thématiques prioritaires ou à des échanges ou évènements impliquant des publics prioritaires (jeunesse, lycéens...).

Par ailleurs L'AFCCRE est en mesure de proposer des sessions de formation d'une ou deux journées à l'attention des responsables locaux (élus, professionnels, responsables associatifs) qui, dans les collectivités et leurs structures partenaires, ont la responsabilité de concevoir, de mettre en œuvre et d'animer les rencontres organisées avec leurs partenaires européennes.

Elles visent notamment à les guider, qu'ils soient débutants ou expérimentés, dans leur recherche de moyens pédagogiques, opérationnels et financiers susceptibles de les aider dans la mise en œuvre de projets à dimension européenne.

- **La veille et la diffusion d'information**

En tant que membre de la plupart des différentes instances nationales ayant à traiter des questions européennes et nationales (CNDC, INCOPAP, groupes de l'ANCT sur les FESI, SGAE) et via son réseau européen, le CCRE, l'AFCCRE dispose d'un accès privilégié aux informations liées aux politiques européennes.

L'AFCCRE réalise également pour ses membres des notes d'actualité, des notes d'analyse, ou des dossiers pédagogiques, qui permettent à ses membres d'anticiper un certain nombre d'évolution en matière de réglementation européenne ou d'avoir un point d'actualité sur un dossier européen ou international intéressant les collectivités.

L'AFCCRE publie également un certain nombre d'études et de publications qui permettent de mettre en valeur les initiatives européennes et internationales de ses membres.

L'AFCCRE met enfin à disposition des membres les études européennes de législation ou de politique comparées réalisées notamment par le CCRE, auxquelles elle contribue s'agissant de la situation en France.¹

3. La participation aux travaux politiques de l'Association

- **Les commissions de travail de l'AFCCRE**

La qualité de membre de l'AFCCRE ouvre droit à participer à l'ensemble des commissions de travail de l'AFCCRE. Présidées par des élus, ces commissions rassemblent élus et techniciens, et offrent un lieu unique d'échange, de dialogue et de propositions sur les questions européennes entre collectivités territoriales de tout niveau. Les représentants de la Commission européenne, les membres du Parlement européen, des Ministères ou des représentants d'autres associations d'élus en Europe sont régulièrement sollicités pour y intervenir.

Sept commissions de travail ont été mises en place :

- La Commission Europe et Services publics locaux
- La Commission Environnement et Développement durable
- La Commission Emploi et Inclusion sociale
- La Commission Echanges et partenariat, qui développe notamment des groupes de travail bilatéraux (France-Pologne, France-Roumanie, France-Balkans, France-Allemagne...)
- La Commission Europe Coopération et Développement
- La Commission pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale

Elles se réunissent le plus souvent à Paris mais également à Bruxelles.

¹ Exemple : Etude du CCRE sur la mise en œuvre de l'approche territoriale intégrée et des ITI dans le cadre de la programmation 2014-20230 des FESI.

- **L'Université européenne de l'AFCCRE**

Chaque année, l'AFCCRE organise une Université européenne à laquelle peuvent participer les cadres et les élus des collectivités territoriales membres. Cette Université alterne sur deux journées sessions politiques plénières, forums de discussion et ateliers de formation et permet aux participants d'échanger et d'approfondir leur connaissance des enjeux européens pour les collectivités territoriales.

Les précédentes Universités se sont successivement déroulées à Nantes, Lille, Marseille, Toulouse, Antibes. L'édition 2021 se tiendra à Strasbourg, à l'invitation de la Ville et de l'Eurométropole.

- **L'organisation de colloques nationaux**

L'AFCCRE organise chaque année des manifestations d'envergure nationale ou européenne auxquelles sont conviés les représentants du Département de la Seine Saint-Denis.

- **L'accès aux réseaux européens et mondiaux du CCRE et de CGLU**

En tant que membre de l'AFCCRE, les représentants du Conseil Départemental de la Seine Saint-Denis seront conviés à participer aux réunions de ses organisations européennes, le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE), et mondiale, Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU).

- **Le lobbying et l'animation territoriale sur les questions liées au climat**

La poursuite des initiatives et engagements portés par les collectivités territoriales dans le cadre de l'Accord sur le climat signé à Paris lors de la COP 21 figure également parmi les priorités de notre Association. Il s'agit désormais de favoriser la contribution des collectivités territoriales françaises aux initiatives et à la stratégie commune portées par les réseaux internationaux, européens et nationaux de collectivités territoriales en matière de climat.

4. Référents par thématique au sein du secrétariat de l'AFCCRE

Direction générale
Christophe CHAILLOU
christophe.chaillou@afccre.org

Cohésion territoriale
Emploi et inclusion sociale
Christophe MOREUX
christophe.moreux@afccre.org

Environnement, climat, énergie
Concurrence, marché intérieur et service public
Sabine MARTORELL
Sabine.martorell@afccre.org

Jeunesse, éducation
Egalité entre les femmes et les hommes
Participation citoyenne
Valérie LOIRAT
Valerie.loirat@afccre.org

Echanges et partenariats européens
Citoyenneté européenne
Philippe TARRISSON
philippe.tarrisson@afccre.org

Politique extérieure de l'UE
Aide au développement
Felix HENOU
Felix.henou@afccre.org

Administration générale
Gestion des adhésions
Isabelle FOUACHE
Isabelle.fouache@afccre.org

Association Française du Conseil des Communes et Régions
d'Europe 20 rue Alsace Lorraine - 45000 ORLEANS
Tel : 02.38.77.83.83 www.afccre.org



Adhérents à l'AFCCRE en Ile de France

(février 2021)

PARIS

Ville de Paris

ESSONNE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE

AVRAINVILLE

BALLAINVILLIERS

BRETIGNY SUR ORGE

BREUILLET (91)

BURES SUR YVETTE

ETRECHY

LARDY

LIMOURS

MAISSE

PARAY VIEILLE POSTE

SAULX LES CHARTREUX

VERT LE GRAND

VILLEBON SUR YVETTE

HAUTS DE SEINE

CHATENAY MALABRY

CLICHY

ISSY LES MOULINEAUX

MEUDON

MONTRouGE

SCEAUX

SEVRES

SURESNES

SEINE ET MARNE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA SEINE ET MARNE

CHAILLY EN BIERE

CHAMPAGNE SUR SEINE

CHAUMES EN BRIE

CROISSY BEAUBOURG

FERRIERES EN BRIE

FONTAINE LE PORT

FONTAINEBLEAU

HERICY

LE MEE SUR SEINE

LONGUEVILLE (77)

MORET LOING ET ORVANNE

SAMOIS SUR SEINE

SAMOREAU

SERRIS

ST PIERRE LES NEMOURS

ST THIBAUT DES VIGNES

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU JUMELAGE BOCAGE GATINAIS STARZACH

SEINE SAINT DENIS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE SAINT DENIS

EPT EST ENSEMBLE

GAGNY

GOURNAY SUR MARNE

VILLEPINTE (93)

VAL DE MARNE

VAL DE MARNE

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL DE MARNE

CACHAN

CHARENTON LE PONT

CHOISY LE ROI

LE PLESSIS TREVISE

MAISONS ALFORT

SUCY EN BRIE

VILLECRESNES

VAL D'OISE

ENGHIEN LES BAINS

ERMONT

GOUSSAINVILLE

GROSLAY

LA ROCHE GUYON

ROISSY EN FRAN

VIARMES

YVELINES

CONSEIL DEPARTEMENTAL DES YVELINES

EPT GRAND PARIS SEINE ET OISE

ABLIS

ANDRESY

BEHOUST

CHAMBOURCY

COMITE DE JUMELAGE DE MAULE ET DE LA VALLEE DE LA MAULDRE

GARANCIERES

HOUDAN

LES MUREAUX

POISSY (78)

RAMBOUILLET